Société de musique des universités canadiennes (MUSCAN)
Appel de communications

PRIX FONDATION SOCAN/MUSCAN POUR LA RECHERCHE SUR LA MUSIQUE CANADIENNE

Date limite : le 2 mai 2022

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.

Les deux Prix Fondation SOCAN/MusCan pour la recherche sur la musique canadienne, d'une valeur de 2 500 $ chacun, ont pour but d'encourager de jeunes chercheurs à mener des travaux dans le domaine de la musique canadienne et d'inciter les professeurs à les soutenir dans cette démarche. Un de ces prix récompense le meilleur article rédigé en français, et l'autre, le meilleur article rédigé en anglais. Par « domaine de la musique canadienne », on entend un vaste éventail de genres, y compris, sans toutefois s'y limiter, la musique de concert, la musique folklorique, le jazz et la musique populaire.

Critères d'admissibilité : Le concours est ouvert aux personnes qui, au moment de soumettre leur article, remplissent les conditions suivantes : 1) être inscrit à un programme d'études de premier, de deuxième ou de troisième cycle (au Canada ou ailleurs); 2) être citoyen canadien ou résident permanent au Canada; 3) *dans le cas des étudiants de deuxième ou de troisième cycle*, être membre en règle de MusCan (le montant de la cotisation pour 2022 est de 50 $; les étudiants inscrits au premier cycle qui comptent participer au concours sont encouragés, mais ne sont pas obligés à devenir membres de MusCan); 4) ne pas avoir déjà obtenu un doctorat et ne pas occuper de poste d'enseignement à temps plein. Nous vous invitons à visiter le site http://muscan.org/fr/ pour obtenir plus de renseignements sur les avantages de l'adhésion à MusCan.

Les articles consacrés à la musique canadienne qui ont déjà valu à leurs auteurs le Prix George-Proctor de MusCan *ne sont pas* admissibles au Prix Fondation SOCAN/MusCan pour la recherche sur la musique canadienne. Toute personne qui a remporté un Prix Fondation SOCAN/MusCan pour la recherche sur la musique canadienne alors qu'elle était inscrite aux cycles supérieurs ne pourra plus participer à ce concours, mais demeurera admissible au Prix George-Proctor. Un article choisi pour recevoir le Prix Fondation SOCAN/MusCan pour la recherche sur la musique canadienne lors d'une année donnée est également admissible au Prix George-Proctor la même année. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le **Règlement du Prix Fondation SOCAN/MusCan pour la recherche sur la musique canadienne en suivant le lien : https://muscan.org/fr/.**

Une proposition soumise au Prix Fondation SOCAN/MusCan pour la recherche sur la musique canadienne **consiste en un document écrit qui :**

- présente, dans un style rigoureux, les résultats d'une recherche originale menée par l'étudiant;
- compte de 2 500 à 3 000 mots;
- comprend l'appareil critique complet, y compris les notes et la bibliographie;

- ne porte ni le nom de l'auteur ni le nom de l'établissement où ce dernier poursuit ses études (que ce soit en page couverture, en tête de la première page, ou au nom de fichier);
- est transmis en format PDF (ne dépassant pas 1 Mo) et dont les exemples, les figures et les tableaux, le cas échéant, sont préférablement insérés dans le corps du texte;
- est acheminé par courriel à : pastpresident@muscan.org. Le candidat devra indiquer : 1) son nom; 2) son adresse postale; 3) le nom du programme auquel il est inscrit, de même que son niveau; 4) l'établissement où il poursuit ses études; et 5) son adresse électronique.

Date limite de réception des articles : **le 2 mai 2022, à 23 h 59.**

Veuillez noter que la participation au congrès annuel n'est pas requise pour ce prix. Cependant, si un étudiant de deuxième ou de troisième cycle a soumis une proposition de communication au Comité de programme du Congrès annuel de MusCan, la communication peut être issue ou non de l'article soumis au Prix.

Le jury sera formé de quatre membres de MusCan et présidé par un membre du conseil d'administration de MusCan. Le concours 2022 sera présidé par Stéphanie Lind (Université Queen's). Les trois autres membres du jury seront choisis de façon à éviter tout conflit d'intérêts et à représenter le plus grand nombre possible de champs d'études musicales. Le jury prendra en considération l'originalité, la méthodologie, le cadre théorique, la clarté de l'argumentation, la structure et la formulation des textes.

Le nom du gagnant sera divulgué à l'Assemblée générale annuelle de MusCan. Le jury se réserve le droit de ne pas accorder de prix si aucun article ne lui semble satisfaisant.

Les articles gagnants seront versés sur le site Web de MusCan (http://muscan.org/fr/) dans des archives électroniques réservées à cet effet, de même que sur le site Web de la Fondation SOCAN. *Il est possible que* les articles soient versés aux archives sous réserve de modifications mineures. L'auteur devra apporter ces modifications avant la date limite prescrite, pour publication le plus tôt possible ou au début de l'automne suivant, au plus tard.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le responsable du comité de ce prix, Stéphanie Lind : pastpresident@muscan.org.

Les Prix Fondation SOCAN/MusCan pour la recherche sur la musique canadienne sont rendus possibles grâce au soutien financier de la Fondation SOCAN et sont administrés par MusCan.